

● ORTF : pour les beaux yeux du privé

La 3ème chaîne sera consacrée à la « libre expression ». Mes princes ! Quel aveu... L'expression n'est donc pas, comme vous nous l'aviez toujours dit, libre sur l'ensemble du réseau ? La Nième réforme de l'Office est donc prête ; et si Giscard n'a pas osé s'attaquer de front au monopole, tout sera fait, quand même, soyez-en sûrs, pour les beaux yeux des intérêts privés

Il ne s'agit pas d'un problème de spécialiste : tous les Français sont concernés par les décisions prises par le gouvernement pour « réorganiser » la radio et la télévision.

plus d'ORTF

Premier point : en fait de réorganisation, l'ORTF est simplement supprimé. Plus d'Office de radio télévision française ! Sans doute la machine était-elle énorme et difficile à conduire. Mais il s'agissait d'un organisme d'Etat mis en place pour assurer le fonctionnement d'un monopole d'Etat. Pourquoi cette suppression ? On sait que la Commission de contrôle de la gestion de l'Office a publié un rapport soumis à l'Assemblée nationale (le « rapport Chinaud ») qui dénonce une assez vaste gabegie — et qui essaie de faire retomber sur les travailleurs de l'Office la responsabilité d'erreurs de gestion que les syndicats n'ont cessé de dénoncer.

Citons à ce sujet la déclaration de la Direction politique nationale du PSU en date du 30 juin 1974 :

« Il est vrai que l'Office a été mal géré pendant des années. A qui en incombe la responsabilité, sinon à la majorité parlementaire — aujourd'hui <cela est> inchangée — de la Vè République ? Il serait tout de même extraordinaire que le pouvoir réussisse à tirer argument, pour sa politique de liquidation, des erreurs accumulées par... les ministres, les PDG, les directeurs généraux et les directeurs librement nommés par lui depuis 15 ans !

« Il faut rappeler d'ailleurs que l'ORTF est la seule entreprise publique qui ait été jusqu'ici entièrement autofinancée : l'Office n'a jamais eu recours à l'aide financière de l'Etat, même pour les investissements considérables qu'il a dû réaliser pour construire son infrastructure technique y compris la mise en service de nouvelles chaînes de TV ». (...)

pourquoi une nouvelle loi ?

On sait qu'au sein du gouvernement, des voix aussi puissantes que celle du ministre d'Etat, Michel Poniatowski, réclamaient ouvertement que l'ORTF — en tout ou en partie—soit bradé aux intérêts privés ; des intérêts nombreux parmi les Républicains indépendants et qui se sont manifestés depuis longtemps.

En rendant compte lui-même des décisions prises par le Conseil des ministres du 3 juillet, Jacques Chirac semblait

s'excuser auprès de ce lobby des intérêts privés : « On aurait pu, disait-il, envisager la privatisation. Le gouvernement n'a pas cru devoir retenir cette solution... » Qu'en termes prudents ces choses là sont dites ! Aucune prise de position ferme, aucun engagement pour l'avenir : sous ce régime la privatisation menacera toujours un moyen d'action et de profit aussi puissant que la radio-télévision.

Si le gouvernement renonce pour l'instant à vendre ou à donner l'ORTF aux intérêts privés on peut se poser une question : pourquoi n'applique-t-il pas la loi de 1972 qui prévoyait une décentralisation tout à fait semblable à celle qui nous est annoncée ? On sait qu'Arthur Conte avait été nommé par son ami Pompidou pour réaliser cet éclatement de l'ORTF en sept « régies autonomes ». Tous les personnels de l'Office s'étaient opposés à cet éclatement qui pouvait faciliter ensuite une privatisation morceau par morceau ! Arthur Conte liquidé, l'actuel PDG de l'ORTF, Marceau-Long, a passé l'hiver à préparer cet éclatement. Tous les textes sont prêts, il suffisait de signer les décrets.

Le Conseil des ministres a préféré remettre l'ouvrage sur le métier. Il va rédiger une autre loi qu'il va soumettre à une session extraordinaire du Parlement au cours de l'été. Il faut aller vite : la réforme doit entrer en vigueur au 1er janvier 1975.

Pourquoi cette nouvelle loi, ce nouveau vote, s'il s'agit seulement de remplacer les régies prévues par des sociétés indépendantes ? (*) Seuls les textes qui seront proposés permettront de répondre. Mais il semble bien que la loi de 1972, d'inspiration UDR, affirmait trop précisément le monopole et maintenait trop bien la liaison entre ces organismes d'Etat. Des sociétés entièrement indépendantes seront plus faciles à livrer une à une aux intérêts privés.

Quelle que soit l'organisation prévue, rappelons que, pour nous, le point essentiel c'est que la radio et la télévision nationales échappent à la fois au contrôle des publicitaires avides de profit et à celui du gouvernement. Radio et télévision doivent être mis au service de la nation. C'est la position que rappelé la DPN du PSU déjà citée :

« Faire de l'ORTF un véritable service public : faire et non pas refaire, car l'ORTF n'a jamais fonctionné comme un instrument au service de la population. Dans l'immédiat, cela revient à :

— refuser tout abandon de responsabilités au profit des intérêts privés ;

— restituer à l'Office les fonctions qu'on lui a déjà retirées au bénéfice du secteur privé (vidéo cassettes) ;

— supprimer tout contrôle du ministère des Affaires étrangères sur la DAEC (Direction des Affaires Extérieures et de la Coopération de l'ORTF) et toute

censure étatique sur les émissions à destination des DOM-TOM ;

— doter la radio-télévision d'un organe de délibération et de direction démocratiquement désigné et composé de représentants authentiques des travailleurs et des organes régionaux ».

Les programmes sont-ils faits pour le gouvernement ou pour le public ? Ce dernier point est capital. Il s'agit de savoir qui, en dernière analyse, décidera du contenu des programmes. Ceux-ci sont aujourd'hui devenus la plus importante source d'information, de divertissement et de culture pour tous les Français. Qui décidait jusqu'à présent des informations auxquelles les Français ont droit, des divertissements qu'ils préfèrent, de la culture qui leur sera proposée ? Un conseil d'administration fantoche où les représentants de l'Etat ont toujours détenu la majorité et un PDG nommé par le gouvernement et révocable à volonté.

Qui en décidera demain ? Jacques Chirac l'a précisé le 3 juillet : les sept sociétés de radio et de télévision seront « autonomes et responsables ». «Le rôle de l'Etat se bornera à désigner les dirigeants et à imposer un cahier des charges ». Autrement dit, rien ne sera changé : un seul Office ou sept sociétés seront toujours au service du gouvernement. Le seul moyen pour mettre un terme à cette pratique serait de créer des organismes directeurs réellement indépendants où soient majoritaires téléspectateurs et créateurs et devant qui les dirigeants seraient responsables.

Les programmes sont faits pour le public. C'est le public (c'est-à-dire les masses populaires) qui doit décider de leur contenu. Citons ici encore la déclaration de la DPN du PSU :

« Il est vrai que, depuis des années — ayons le courage de l'avouer et de reconnaître en la matière nos propres insuffisances — le mouvement ouvrier, par la voix de ses organisations, n'a pas assez su expliquer en quoi le thème traditionnel de la « défense du monopole » recouvrait les aspirations des masses populaires.

« C'est que pour elles, et très légitimement, le vrai problème n'est pas là, mais bien dans la conception et le contenu des programmes de radio et de télévision. C'est sur ce terrain qu'il faut d'abord se placer. Les travailleurs en ont assez d'une télévision qui entend consciemment séparer artificiellement culture et divertissement : une culture ennuyeuse pour tous et des divertissements abrutissants pour tous. Les travailleurs, les auditeurs, les téléspectateurs en ont assez que la vie quotidienne montrée à l'écran n'ait qu'un rapport lointain avec leurs problèmes réels, que l'information néglige la réalité de la vie sociale au bénéfice des structures institutionnalisées de la vie politique. C'est la mise en cause de tout cela qui est essentielle ».

un drôle de budget

Le plus clair des décisions annoncées mercredi dernier, c'est l'augmentation de la redevance qui passe à 140 F pour le noir et blanc et 210 F pour la couleur. Une décision prise voilà des semaines, mais que le gouvernement n'avait pas appliqué avant l'élection du président de la République.

En même temps que cette augmentation, nous est annoncée une politique de stricte économie. C'est-à-dire moins d'argent pour faire les mêmes programmes. Depuis des années, les (mauvais) gestionnaires de l'Office prétendent sans cesse faire autant d'heures de programme avec des moyens sans cesse réduits. D'où une baisse constante de la qualité.

Les personnels de la production chargés de faire des émissions ont toujours protesté contre ce mépris du public. Les revendications des grévistes de la télévision concernant leurs conditions de travail n'ont pas d'autre sens. Car on rend responsables ceux qui font les émissions d'une mauvaise qualité dont le public est le premier à souffrir et dont les vrais responsables sont les gestionnaires qui prétendent équilibrer le budget en réduisant les moyens effectués aux émissions.

Chacun sait à l'Office que le « déficit de l'ORTF » qui fait depuis des mois l'objet de révélations à sensations n'est qu'un trompe-l'œil. Il suffisait que l'Etat ne prélève pas la TVA sur la redevance pour que le budget soit équilibré (cette taxe parafiscale est la seule sur laquelle l'Etat prélève un autre impôt). Il suffisait ainsi que le budget de l'Etat paie le prix des émissions de la campagne électorale à l'ORTF, ou le prix des services fournis aux différents ministres, ou celui des exonérations de taxe décidées par le gouvernement. Car il n'est pas normal que les téléspectateurs en payant leur redevance, financent des frais qui relèvent du budget général.

Il est peu vraisemblable que l'éclatement de l'ORTF et la suppression de cet organisme d'Etat mette fin à ces abus. Il est plus vraisemblable que seront progressivement abandonnés aux entreprises privées tous les secteurs rentables et laissés à la charge des établissements publics toutes les charges et services à rendre au gouvernement. D'autres exemples montrent que c'est ainsi qu'est conçu le fonctionnement des « entreprises mixtes » en régime libéral. Privatisation du profit et étatisation des charges.

les menaces de demain

Le problème posé par l'ORTF, aussi énorme soit-il, n'est d'ailleurs que la partie visible d'un énorme iceberg. Les intérêts privés ne s'intéressent aux programmes qu'en fonction des énormes profits qu'ils attendent des nouveaux moyens audiovisuels. Le monopole dont discutent les gens sérieux n'est pas le monopole d'Etat de la radio et de la télévision, mais le monopole privé des cassettes qui permettront à chacun d'acheter un film ou une émission comme on achète un disque.



Pour ne pas livrer seulement les batailles d'hier, mais prévoir les vrais terrains de lutte, ceux de demain, il faut, selon les termes de la DPN du PSU, organiser une politique démocratique de l'audio-visuel :

« **Organiser une politique démocratique de l'audio-visuel — la lutte pour faire de l'ORTF un véritable**

service public doit s'étendre à l'ensemble des activités audio-visuelles. Cela concerne les vidéocassettes et vidéodisques. On sait que, par l'intermédiaire de la société Vidéo-grammes de France, Hachette et quelques autres entreprises vont pouvoir réaliser de substantiels bénéfices à partir de la « mise en conserve » d'émissions financées par les redevances des téléspectateurs. Cela ne saurait être toléré. «Cela englobe aussi la télédistribution (TV par câble), pour laquelle le dispositif industriel privé est déjà prêt. Exiger que dans ce domaine aussi soit assuré un véritable service public, c'est refuser que le profit soit le seul maître de la politique de la culture, c'est aussi refuser que le gouvernement agisse en toute liberté soit directement, soit sous le couvert d'une société d'Etat échappant à tout contrôle, la SOFIRAD, dont l'influence ne cesse de croître. Les collectivités locales, les centres de formation permanente, tous les organismes publics ont ici leur rôle à jouer, avec le concours et sous le contrôle des travailleurs et de leurs associations syndicales, culturelles et populaires ».

Jacques BUTHIERS

Dans les deux projets, il est prévu :

- 1 — un organisme technique de diffusion et de coordination ;
- 2 — une société pour la radio et pour chacune des trois chaînes de télévision
- 3 — un organisme de « production lourde » aux Buttes-Chaumont.

Communiqué

En faisant éclater l'O.R.T.F. en sept sociétés nationales, le gouvernement inaugure un double jeu bien révélateur du nouveau régime. Il conserve les apparences, celle des monopoles et celle du service public, mais en réalité, il change la nature et le contenu. Le monopole sert seulement à fournir le soubassement public au libre jeu des intérêts privés, dans la production comme dans la diffusion. Le service public laisse place à la concurrence entre des entreprises indépendantes de radio ou de télévision qui chercheront à développer leur financement propre, à partir de la publicité et des contrats qu'ils pourront obtenir. Première et deuxième chaîne de télévision se développeront sur cette base et rien n'interdira — et c'est pourquoi il y faut une loi — que de nouvelles sociétés apparaissent pour une 4ème ou une 5ème chaîne, mettant fin ainsi au monopole, déjà singulièrement amoindri par le système des périphériques. Quant à la 3ème, elle devient le fourretout des laissés pour compte : la région, le cinéma, les mouvements, les partis, les syndicats. Consacrer la 3ème chaîne à la « libre expression », c'est se donner à bon compte une soupape de sécurité devant les revendications nées de Mai 68, sans danger et sans poids réels. En s'exprimant abondamment et directement sur la 1ère chaîne, le premier ministre a déjà montré la voie. Le gouvernement et les intérêts privés ont conclu un mariage de cœur et de raison : il leur faut désormais gérer leur commun patrimoine. Mais le public, lui, ne se laissera pas faire. Une prise de conscience de ce qu'implique un véritable service public est en train de se développer.

Robert CHAPUIS
Secrétaire National